



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE DE MALAUCENE

DEC 2023 PAEE 2 - 084

OBJET : Déclaration d'Intention d'Aliéner AO 722
Pôle Aménagement de l'Espace et Environnement

Le Maire de MALAUCENE (Vaucluse)

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal n°27 du 11 juin 2020, n°80 du 28 juillet 2020, n°163 du 30 septembre 2021 et n°99 du 17 mai 2022 donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Karine JACQUES-SUSINI, Notaire à Malaucène (84) – 8 Avenue Charles de Gaulle, réceptionnée en mairie le 2 mars 2023, concernant le bien cadastré AO 722 situé Quartier Prés Bataillers

DECIDE

Article 1 : de renoncer à exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné,

Malaucène, le 21/4/2023

Monsieur le Maire

Publiée le 19 juin 2023

F. TENON

Publication	Transmission	Notification
